

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2015

Mr le Maire souligne que les finances sont resserrées (du fait des baisses de dotations de l'Etat) mais saines.

ORDRE DU JOUR

- ✓ DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL
- ✓ ATTRIBUTION DES MARCHÉS POUR LE RÉAMENAGEMENT DU BÂTIMENT COMMUNAL EN AGENCE POSTALE ET LOGEMENT
- ✓ MISSIONS CSPS ET CONTRÔLE TECHNIQUE
- ✓ AVIS SUR LE PROJET DE SDCI
- ✓ SIAP PAS-DES-BÊTES : AVIS SUR LE PROJET DE SDCI
- ✓ CONVENTION DE RACCORDEMENT DE CASTRES AU RESEAU DES EAUX USEES
- ✓ RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DE LA CACM
- ✓ SDET : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL
- ✓ PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AERODROME
- ✓ INSTRUCTIONS ET AUTORISATION DES ACTES D'URBANISME
- ✓ INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Sous la Présidence du Maire, Vincent COLOM,

Adjoints présents : M^S CASTANET et AZAM,
M^{MES} PIOVESAN et CABANIS

Conseillers présents : M^{MES} BLANC, JULIEN, BONNET, EMIILE-dit-BIGAS, DAUZATS, BOUTIE, FOULQUIER, M^S BRU, HOULES, MICOULAUD, ALBERT, COLLET et ORTIN.

Conseiller absent excusé : M^S ESCOUBOU

Après lecture des délibérations prises au cours du précédent Conseil Municipal en date du 29 octobre 2015, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contenu de ce compte-rendu. Le Maire ouvre la séance. Les sujets à l'ordre du jour sont abordés.

DECISION MODIFICATIVE : BUDGET GENERAL

M^r le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative du budget général ainsi équilibré :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 011 : Charges à caractère g ^{al}		5 800 €		
D 012 : Charges de personnel		4 200 €		
D 66 : Charges financières		800 €		
R 013 : Atténuations de charges				7 000 €
R 70 : Produits des services			7 000 €	2 800 €
R 73 : Impôts et taxes				4 500 €
R 75 : Autres produits				3 500 €
TOTAL		10 800 €	7 000 €	17 800 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits
INVESTISSEMENT				
D 040 : Opérations d'ordre	5 000 €	5 000 €		
D 23 : Immobilisations en cours		13 275 €		
R 040 : Opérations d'ordre			3 000 €	3 000 €
R 10 : Qotations fonds divers			225 €	
R 13 : Subventions			2 500 €	16 000 €
TOTAL	5 000 €	18 275 €	5 275 €	19 000 €
TOTAL GENERAL		24 075 €		24 075 €

Cette proposition est approuvée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

REAMENAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAL EN AGENCE POSTALE ET LOGEMENT - ATTRIBUTION DES MARCHES -

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les rapports et conclusions de la Commission d'Appel d'Offre qui s'est réunie le 16 nov. 2015 pour l'attribution des travaux de réaménagement du bâtiment communal de la Poste.

La CAO propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°1 (maçonnerie) : NOVELLON	11 275,41 € HT
Lot n°2 (plâtrerie) : COUSSE&GOUGET.....	5 325,15 € HT
Lot n°3 (menuiserie ext.):FLAGEAT	9 327,50 € HT
Lot n°4 (menuiserie int.):FLAGEAT	3 059,40 € HT
Lot n°5 (plomberie):LEVEJAC	8 894,00 € HT
Lot n°6 (électricité chauff.):BF ELECTRICITE	8 162,00 € HT
Lot n°7 (peinture sol PVC):COUSSE&GOUGET..	5 459,55 € HT
Lot n°8 (clôture) :SABATHIER.....	406,73 € HT

TOTAL 51 909,74 € HT

Sachant que La Poste contribue à hauteur de 30 000€ et qu'une subvention de la CACM devrait minorer le reste à charge pour la commune, le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, le choix de la CAO et autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant ces marchés.

- MISSIONS CSPS ET CONTRÔLE TECHNIQUE - REAMENAGEMENT D'UN BÂTIMENT COMMUNAL

Mr le Maire présente au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de confier à un cabinet les missions de coordination Sécurité et Protection de la Santé, et le contrôle technique pour les travaux sus-cités.

Après consultation, il propose de retenir :

- Pour la mission CSPS

SARL GROS-GALINIER..... 1 500,00 € HT

- Pour la mission Contrôle technique

SA SOCOTEC Albi 800,00 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces propositions et autorise le Maire à signer les conventions.

AVIS SUR LE PROJET DE SDCI

La Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe prévoit l'établissement d'un projet de Schéma De Coopération InterCommunale (SDCI) au plus tard le 31 mars 2016 avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2017.

Ce nouveau schéma doit s'inscrire dans le respect des objectifs de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de réduction significative du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

Un projet de SDCI a été élaboré par le représentant de l'Etat dans le département du Tarn et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le 12 octobre 2015.

Ce document a été adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. A défaut d'avis rendu dans un délai de 2 mois après sa notification, l'avis est réputé favorable.

Mr le Maire expose donc au Conseil Municipal que, par cette délibération, il entend apporter son soutien aux communes du Rialet et du Vintrou, qui s'opposent à leur exclusion de la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet (CACM) pour être rattachées à la communauté de commune de la Haute vallée du Thoré (CCHVT), comme le prévoit le projet de SDCI.

Par délibération de leurs Conseils municipaux respectifs en date du 10 novembre 2015 et du 20 novembre 2015, les communes du Rialet et du Vintrou expliquent leurs légitimes motivations pour rester dans la CACM, qu'elles ont rejoint dès sa création et au sein de laquelle ses administrés trouvent un intérêt certain. Petites communes rurales, elles y bénéficient en effet d'une mutualisation de moyens indispensable à leur bon fonctionnement et craignent à cet égard de se retrouver en grande difficulté dans une intercommunalité de plus petite taille.

Ce transfert d'intercommunalité va à l'encontre de la volonté des communes du Rialet et du Vintrou et n'est pas justifié puisque ces communes appartiennent déjà à une intercommunalité et que cette intercommunalité devrait dans un avenir très proche fusionner avec la CCHVT, comme cela est indiqué dans le SDCI et a été confirmé par le Préfet lors de l'audience accordée au Maire du Vintrou.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable au projet de SDCI présenté par le représentant de l'Etat, sur la question du transfert des communes du Rialet et du Vintrou, de la CACM vers la CCHVT.

SIAEP DU PAS-DES-BÊTES : AVIS SUR LE PROJET DE SDCI

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que, par cette délibération, il entend apporter son soutien au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable du Pas des Bêtes, qui s'oppose à son rattachement à la CACM, comme le prévoit le projet de SDCI dans le cadre de la loi NOTRe.

Ce transfert d'intercommunalité va à l'encontre de la volonté du SIAEP du Pas des Bêtes et n'est pas justifié puisque ce syndicat est autonome et remplit sa fonction de plein droit sur le territoire de ses 8 communes membres et qu'il assure la viabilité à hauteur de 33 % du SIAEP Saïx-Navès ayant également 2 communes membres sur 2 intercommunalités différentes.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis défavorable au projet de SDCI présenté par le représentant de l'Etat, sur la question du transfert du SIAEP du Pas des Bêtes à la CACM.

CONVENTION DE RACCORDEMENT DE CASTRES AU RESEAU DES EAUX USEES

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention tripartite entre la commune, la Lyonnaise des Eaux et la Castraise de l'Eau, concernant le raccordement sur le réseau communal du réseau d'assainissement d'eaux usées du quartier de la Borie Blanche situé sur la commune de Castres et donc du traitement des eaux usées à la station d'épuration.

Cette convention fixe notamment les conditions techniques et financières de cette interconnexion. Elle entrera en vigueur à compter de sa notification en Préfecture et son échéance est fixée au 31/12/2021.

Cette convention anticipe l'application de la loi NOTRe dont le projet de Schéma De Coopération InterCommunale (SDCI) prévoit le transfert de l'assainissement à la CACM.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DE LA CACM

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2014 de la CACM.

Ce document présente la CACM et sa gouvernance et synthétise la stratégie d'aménagement et de développement durable ; les infrastructures de communication et TIC ; l'enseignement supérieur, la recherche, le soutien à l'innovation et à la création d'activité et d'emploi ; l'habitat et la politique de la ville ; les transports collectifs ; les équipements culturels, sportifs et de loisirs ; le cadre de vie et l'environnement ; les finances et l'organisation des services.

Le Conseil Municipal donne acte à Mr le Maire de la présentation du rapport annuel 2014.

SDET : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département du Tarn (SDET) a constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique ; or, la commune a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture de gaz naturel et de service d'efficacité énergétique d'où l'intérêt à adhérer à ce groupement de commandes (étant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie).

Au vu de ces éléments et sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de l'adhésion de la commune au groupement de commandes précité pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés et prend acte que le SDET demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs à ce groupement d'achat.

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AERODROME

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) est un instrument juridique destiné à maîtriser l'urbanisation autour des aérodromes en limitant les droits à construire dans les zones de bruit et en imposant une isolation acoustique renforcée pour les constructions autorisées. Il doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci doit être compatible avec le PEB en vigueur.

L'aérodrome de Castres-Mazamet n'étant pas doté à ce jour d'un PEB, il propose un projet de plan établi par le Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud et le Service National d'ingénierie Aéroportuaire Antenne Atlantique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de PEB présenté.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 18/06/2015, la Commune a signé pour 6 mois à compter du 01/07/2015 avec la Commune de Castres et la CACM une mise à disposition des services techniques de Castres pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme consécutivement au désengagement de l'Etat dans ce domaine.

Il propose un projet d'avenant n°2 modifiant l'article 12 prorogeant jusqu'au 31/12/2016 la durée de la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

• L'Agence Postale Communale

A partir du 1er février 2016, le bureau de Poste devient l'Agence Postale Communale. Dans l'attente de l'achèvement des travaux de l'actuel bureau, le guichet et la boîte aux lettres jaunes seront temporairement transférés à la mairie.

De nouveaux horaires d'ouverture au public contribueront à améliorer le service rendu aux usagers: **du lundi au vendredi de 8h15 à 13h45.**

Du nouveau aussi concernant la vente des tickets de cantine, qui se fera exclusivement au guichet de l'Agence Postale Communale permettant ainsi d'envisager un mode de paiement par carte bancaire (modalités en cours de finalisation avec la trésorerie de Labruguière).

• Vœux du Maire

Le Maire présentera ses vœux aux Lagarriquois le samedi 9 janvier à 18h00 à la salle des fêtes. Les villageois sont invités à s'inscrire d'ici le 4 janvier 2016 auprès du secrétariat de Mairie :

- soit en complétant le bulletin ci-dessous et en le déposant à la Mairie,
- soit en téléphonant à la Mairie aux heures d'ouverture : 05-63-35-50-41,
- soit en déposant un message par l'intermédiaire du site de la commune www.lagarrique.fr dans la rubrique « contact ».

Quant aux nouveaux habitants de la commune, ils peuvent se faire connaître afin qu'un accueil privilégié leur soit réservé lors de cette soirée.

Retrouvez les comptes-rendus des conseils municipaux en ligne sur le site de la commune www.lagarrique.fr dans la rubrique « vie municipale »

Bulletin d'inscription à la soirée des vœux du Maire

Samedi 9 janvier 2016 à 18h00

Nom de famille : _____

Nombre d'adultes : _____ Nombre d'enfants : _____

Réponse souhaitée avant le lundi 4 janvier 2016



La Municipalité
vous souhaite de passer
d'agréables fêtes